



achat maison familiale

Par **Val13**, le **22/01/2020** à **08:46**

Ma maman a décidé de me vendre la maison familiale j'attends de vendre mon appartement afin de donner à mes 4 frères leur part. Il y a un studio attenant qui est occupé gratuitement (c'est lui qui en a décidé ainsi) par un de mes frères. Pour accélérer son départ car il ne veut pas partir de là il est au chômage et vit avec une pension d'invalidé.

Puis-je signer un compromis d'achat avec ma maman et donner les parts quand j'aurai les fonds?

Ce compromis serait le seul moyen pour qu'il quitte les lieux.

Bonjour,

Les formules de politesse sont obligatoires sur ce forum (voir les CGU) !

Merci.

Par **youris**, le **22/01/2020** à **10:18**

bonjour,

pour vendre un bien immobilier, il faut l'accord de tous ses propriétaires, ce bien appartient-il uniquement à votre mère ou également à ses enfants ?

votre mère s'est -elle opposée à l'occupation du studio par un de vos frères ?

la question n'est pas de savoir si vous pouvez signer le compromis et puis l'acte authentique en vous engageant à donner les parts à vos frères à la vente de votre appartement, c'est de savoir si vos frères vont accepter cette condition.

imaginez que vous mettez plusieurs années à vendre votre appartement ?

je ne vois pas comment la signature du compromis pourrait faire partir votre frère si celui-ci ne veut pas partir.

salutations

Par **Val13**, le **22/01/2020** à **10:41**

Tout d'abord veuillez m'excuser pour ne pas avoir écrit de formule de politesse.

Merci pour votre réponse

Ma maman a déposé un testament auprès de son notaire en disant bien qu'elle voulait me vendre la maison mes frères ont accepté cette demande par voie orale.

Le but est d'acquérir cette maison, de loger ma maman dans le studio attenant pour pouvoir m'occuper d'elle. De nombreux travaux sont à prévoir vu qu'il n'en a pas pris soin.

Ma maman lui a fait une offre de la moitié de sa part vu qu'il occupe les lieux sans payer ni électricité ni eau ni loyer offre qu'il a accepté mais je pense qu'il ne partira pas sans avoir son argent.

Qu'elle peut être est ma solution pour pouvoir l'installer dans ce studio?

Merci encore pour votre aide

Cordialement

Par **youris**, le **22/01/2020** à **11:52**

bonjour,

si votre mère veut vous vendre sa maison, elle doit le faire de son vivant car dès qu'elle sera décédée la maison appartiendra à ses héritiers. En la matière, un accord oral ne vaut rien.

vous frère étant héritier, à la mort de votre mère, il pourra s'opposer à la vente.

je vous conseille de consulter un notaire avec votre mère mais il sera difficile de déloger votre frère qui occupe le studio avec l'accord tacite de votre mère.

salutations